



NOTE AUX RÉDACTIONS

Palais Cambon, le 22 mai 2025

Entités et politiques publiques

LA LUTTE CONTRE LES LOGEMENTS VACANTS DANS LE PARC PRIVÉ

En France, plus de 3 millions d'habitations sur un total de 32,2 millions sont aujourd'hui inoccupées, dont plus d'un million depuis au moins deux ans. Cette vacance structurelle résulte de causes multiples, liées aussi bien aux caractéristiques de ces biens qu'aux choix ou à la situation de leurs propriétaires. Elle constitue un enjeu important dans les zones peu denses, où elle affaiblit le tissu urbain et diminue l'attractivité des territoires. De la même manière, dans les zones tendues, ces espaces inhabités pourraient aider à réduire la pénurie d'offre, surtout en période de crise du logement.

Dans son dernier rapport, la Cour des comptes dresse plusieurs constats :

- La lutte contre la vacance dans le parc privé répond à des objectifs de logement et d'aménagement différenciés selon les territoires
- Les actions de lutte contre la vacance des logements, en particulier les taxes, n'ont pas démontré leur efficacité
- La mobilisation gouvernementale contre la vacance des logements dans le parc privé affiche des moyens limités.

En conséquence, la Cour formule les recommandations suivantes :

- Évaluer l'impact du développement des outils numériques Lovac et Zéro Logements Vacants (ZLV) sur la résorption de la vacance
- Réaliser en 2025 un bilan des actions conduites par les collectivités ayant bénéficié des crédits d'ingénierie de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)

[Lire le rapport](#)

La Cour des comptes s'assure du bon emploi de l'argent public et en informe les citoyens.

Contacts presse

Julie Poissier - directrice de la communication - 06 87 36 52 21 - julie.poissier@ccomptes.fr

Mendrika Lozat-Rabenjamina – responsable relations presse - 06 99 08 54 99 – mendrika.lozat-rabenjamina@ccomptes.fr